

« ELOGE »

2 rue de la Chézine – 44880 SAUTRON

Notice descriptive - SOMMAIRE Logements libres

Notice descriptive prévue par l'article R361.13 du code de la construction et de l'habitation

28 Mai 2020



SCCV SAUTRON RUE DE BRETAGNE

SCCV au capital de 1500 € - RCS LILLE

Siège social : 594 Avenue Willy Brandt
59777 EURALILLE

Correspondances C/O

NACARAT

Agence Nantes Pays de la Loire
3 Place Albert Camus - BP 10134
44201 NANTES CEDEX 2 - France
Tel : 02 28 07 34 33

CONTENU

Généralitéspage 4/16

I - Caractéristiques de l'immeuble.....page 5/16

Infrastructure	page 5/16
Murs et ossature	page 5/16
Charpente.....	page 5/16
Toiture	page 6/6
Étanchéité	page 6/16
Planchers.....	page 6/16
Escaliers.....	page 6/16
Cloisons	page 7/16
Ascenseurs	page 7/16
Ventilation.....	page 7/16
Télécommunications	page 7/16
Chutes et grosses canalisations EU EV EP	page 7/16
Alimentation en eau.....	page 8/16
Alimentation électrique	page 8/16
Alimentation gaz.....	page 8/16

II - Locaux privatifs.....page90/16

2.1. Logements..... page 9/16

Sols et plinthes.....	page 9/16
Revêtements muraux.....	page 9/16
Plafonds	page 9/16
Menuiseries extérieures.....	page 9/16
Cloisons	page 10/16
Menuiseries intérieures	page 10/16
Chauffage et production d'eau chaude sanitaire	page 10/16
Équipements intérieurs	page 10/16
Serrurerie et garde-corps.....	page 13/16
Équipements des télécommunications téléphone.....	page 13/16

2.2 Annexes privées	page 14/16
Terrasses et balcons.....	page 14/16
Stationnements	page 14/16
III - Parties communes	page 15/16
3.1. Intérieures de l'immeuble.....	page 15/16
Hall d'entrée	page 15/16
Circulations - Paliers d'étages	page 15/16
Cages d'escaliers	page 15/16
Locaux communs.....	page 15/16
3.2. Extérieures à l'immeuble.....	page 16/16
Voirie, espaces verts	page 16/16
Éclairage extérieur	page 16/16
Réseaux divers	page 16/16

Généralités

La présente notice est une notice technique prévue à l'article R.261 - 13 du C.C.H. et publiée en annexe à l'arrêté du 10 mai 1968 (J.O. du 29 juin 1968).

La construction sera conforme :

- Aux prescriptions techniques des documents techniques unifiés (DTU) établis par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment ;
- Aux règles de construction et de sécurité en vigueur lors de l'obtention du Permis de Construire ;
- Aux prescriptions du Permis de Construire et notamment celles émanant des services de sécurité ;
- Aux exigences de la réglementation thermique RT 2012.

L'opération « ELOGE » est une résidence de 22 logements collectifs édifiés sur un niveau de sous-sol comportant 27 stationnements en sous-sol. Elle est située au 2 rue de la Chézine à Sautron.

Le bâtiment est composé de :

- 22 logements dont 8 logements locatifs sociaux répartis du RDC au R+2 + combles
- Un hall d'entrée sécurisé accessible depuis la rue de Chézine
- Un local d'ordures ménagères
- Divers locaux techniques nécessaires au fonctionnement de la résidence
- 27 places situées en sous-sol
- 5 places visiteurs situées au niveau rez de chaussée
- 2 locaux vélos communes

L'accès au sous-sol se fait depuis la Rue de la Chézine.

Les matériaux ont été choisis en fonction des qualités spécifiques du site.

Ce programme est conçu pour répondre aux exigences de la RT 2012.

N.B. : Les appellations commerciales des produits et appareils cités ci-après ne sont données qu'à titre indicatif afin d'en définir le niveau de qualité ou de standing, le vendeur se réservant la faculté de les remplacer par d'autres marques présentant des caractéristiques équivalentes.

Également, la rédaction du présent document étant antérieure à la construction de l'immeuble, le vendeur se réserve la possibilité d'apporter aux prestations décrites dans la présente notice descriptive, telles modifications qui lui seraient imposées ou lui paraîtraient nécessaires en raison d'impératifs techniques apparaissant lors de la réalisation des travaux, sous réserve que les nouveaux ouvrages soient de qualité comparable à ceux prévus à l'origine.

Caractéristiques de l'immeuble

1.1. Infrastructure - Gros œuvre - Maçonnerie

1.1.1. Fouilles

- Les fouilles se feront en excavation générale en pleine masse.

1.1.2. Fondations

- Le bâtiment sera fondé sur semelles superficielles, puits ou pieux selon l'étude de structure.

1.2. Murs et ossature

1.2.1. Murs de façades et des pignons

- Les façades et les pignons seront réalisés en maçonnerie de briques ou parpaings agglomérés creux et/ou voile béton, selon étude de structure. Les façades des logements sur rues au niveau R+2 seront en ossature bois avec isolation intégrée.

1.2.2. Murs de refend séparatifs

- Ils seront en béton armé et/ou en agglomérés pleins, ponctuellement en complexe SAD 180 (cloison constituée de plusieurs plaques de plâtre sur ossature métallique) suivant les prescriptions du bureau d'étude de structure.

1.2.3. Autres murs de refend séparatifs

- Ils seront en béton armé, ou agglomérés ou en complexe SAD 180 (cloison constituée de plusieurs plaques de plâtre sur ossature métallique) suivant étude de structure, le tout devant respecter la Nouvelle Réglementation Acoustique.

1.2.4. Ravalement et Bardage

- Il sera réalisé en peinture et/ou en enduit hydraulique, et/ou Revêtement Peinture Epais (RPE), et/ou bardage métallique et/ou parement de pierre collée et ou isolation par l'extérieur, référence et teinte selon le choix de l'architecte suivant prescriptions du permis de construire.

1.3. Charpente

- Elle sera réalisée en sapin du Nord traité par un fongicide et un insecticide, en bois massif et/ou en bois lamellé collé. Section des bois selon calcul de l'étude de structure.

1.4. Toiture

1.4.1. Couverture de l'immeuble

- La couverture de l'immeuble sera métallique (teinte et dimensions suivant exigences du permis de construire) et constituée de toitures terrasse.

1.4.2. Souches - Ventilation

- Les ventilations des chutes sont en matériaux de synthèse dans le ton de la couverture. Les sorties de VMC sont galvanisées.
- Conduits collectifs pour chaudières étanches sur lesquels sont raccordés les appareils fonctionnant au gaz.

1.4.3. Désenfumage

- Des châssis de toit de désenfumage sont situés au-dessus des circulations verticales en toiture

1.5. Étanchéité

1.5.1. Terrasses inaccessibles

- Les terrasses extérieures non accessibles sont revêtues d'un complexe multicouche auto protégé ou gravillonné ou végétalisée sur dalle béton ou support d'étanchéité selon localisation.

1.5.2. Terrasses accessibles

- Les terrasses accessibles privatives de l'attique sont recouvertes de dalles béton sur plots posés sur un complexe multicouche d'étanchéité avec grille caillebotis au droit des seuils exposés des portes fenêtres.

1.6. Planchers

1.6.1. Planchers sur étages courants

- Les planchers seront de type prédalles avec dalles de compression ou dalles pleines.
- Les planchers des locaux non chauffés recevront une isolation vis-à-vis des locaux chauffés, épaisseur selon étude thermique.

1.6.2. Rez-de-chaussée

- Au rez-de-chaussée, le plancher sous-sol recevra une isolation thermique sous chape rapportée, épaisseur selon étude thermique.

1.7. Escaliers

- Ils sont en béton armé, coulés en place ou préfabriqués.

1.8. Cloisons

1.8.1. Entre les logements et les circulations

- Elles sont en parpaings, en béton ou en SAD 180 selon l'étude de structure.

1.8.2. Doublage

- Doublage thermique sur mur périphérique sur face intérieure des parois par complexe comprenant un isolant d'épaisseur conforme aux prescriptions de l'étude thermique et un parement en plaque de plâtre ou isolation par l'extérieur.

1.9. Ascenseurs

- L'ascenseur aura une machinerie intégrée, et seront équipés d'une cabine carrelée, équipée d'un miroir, et d'une capacité de 630 kg, vitesse 1m/s.

1.10. Ventilation

1.10.1. Ventilation des locaux humides de l'immeuble

- Elle se fait en gaines métalliques pour la ventilation mécanique contrôlée. Elle sera raccordée sur un ou plusieurs groupes d'extraction collectifs situés dans les combles ou en toiture terrasse.

1.10.2. Ventilation des locaux techniques

- Elle est assurée naturellement ou mécaniquement pour les ascenseurs et les locaux techniques.

1.11. Télécommunications

1.11.1. Téléphonie

- L'installation en attente des raccordements est assurée jusqu'aux connecteurs.

1.11.2. Antennes TV

- Les immeubles sont équipés d'une antenne collective (TNT) avec distribution sur le réseau de prises de communication.
- Les immeubles sont pré-équipés pour un raccordement pour fibre optique.

1.12. Chutes et grosses canalisations EU EV EP

1.12.1. Branchement Eaux Pluviales

- Les chutes d'eaux pluviales sont en PVC et/ou zinc et/ou en aluminium laqué.

1.12.2. Branchement à l'égout/Eaux Usées et Eaux Vannes

- Les immeubles seront raccordés sur le réseau public.
- Les chutes d'eaux usées seront en PVC et seront situées en gaines techniques avec isolation phonique.
- Ces chutes peuvent faire l'objet de dévoiements horizontaux en plafond de certaines pièces avec encoffrement dans les soffites ou des faux plafonds en plaques de plâtres.

1.12.3. Canalisation

- Les canalisations situées en sous face du plancher du rez-de-chaussée et sous-sol seront en PVC.

1.13. Alimentation en eau

- Le bâtiment est équipé de son propre compteur général, et l'alimentation générale est effectuée par colonne montante en cuivre ou Polyéthylène.

1.14. Alimentation électrique

- Les immeubles sont raccordés au réseau ENEDIS.
- L'alimentation de chaque niveau s'effectue par colonnes montantes en gaines techniques.
- Les branchements « particuliers » seront situés dans les gaines techniques et les comptages « logements » seront situés dans les ETEL (GTL).

1.15. Alimentation gaz

- L'immeuble est raccordé au réseau GDF.
- L'alimentation de chaque niveau s'effectue par colonnes montantes en gaines techniques.
- Les branchements et comptages « particuliers » seront situés dans les gaines techniques.

Locaux privatifs

2.1. Logements

2.1.1. Sols et plinthes

Revêtement stratifié

- Revêtement de type revêtement stratifié à choisir parmi un éventail de coloris selon harmonies proposées dans la gamme, de chez Quick Step ou Berry Alloc ou équivalent.
- Les plinthes sont en médium peint en blanc.

Localisation : toutes les pièces sèches du logement

Carrelage

- Carrelage 43*43 de la gamme ETHOS, CEMENT ou OMINIUM de chez SALONI ou équivalent disposé en pose droite, sur un résilient acoustique ou chape acoustique.
- Le carrelage sera à choisir parmi un éventail de coloris selon harmonies proposées.
- Les plinthes seront de même nature.

Localisation : WC, salle d'eau, salle de bains.

Une barre de seuil est prévue entre les pièces en cas de revêtements de sols de natures différentes.

2.1.2. Revêtements muraux

Pièces sèches et humides

- L'ensemble des pièces ainsi que l'intérieur des placards recevront deux couches de peinture blanche finition type B.

Salle de bain, salle d'eau

- En plus des revêtements des pièces humides, les salles de bain et salles d'eau recevront une faïence toute hauteur autour des douches et des baignoires, format 20*50, à choisir parmi un éventail de coloris selon harmonies proposées gamme ETHOS ou NAZCA de chez SALONI ou similaire.
- Les tabliers de baignoire seront revêtus de faïence.
- Lave mains : un rang de faïence au-dessus du lave-mains, selon plan.
- Cuisine : dans le cas d'un meuble évier, posé gratuitement à la demande de l'acquéreur, fourniture et pose de faïence blanche 20*20 sur 60cm de hauteur au droit du meuble évier y compris retours si nécessaires (si meuble accolé aux murs de retour)

2.1.3. Plafonds

- Les plafonds des pièces intérieures reçoivent 2 couches de peinture blanche sur subjectile béton ou plâtre finition type B.

2.1.4. Menuiseries extérieures

- Les châssis sont en PVC plaxé et équipés de double vitrage thermique et acoustique (selon étude acoustique) + vitrage translucide dans les salle d'eau/salle de bains

- Les fenêtres et portes fenêtres sont de type coulissant ou ouvrant à la française avec ou sans châssis fixe latéral selon plans ; coffre volet roulant en surépaisseur suivant plans
- Les menuiseries extérieures sont équipées de volets roulants en PVC ou ALU commandés électriquement (pas de volet roulant sur les fenêtres des salles d'eau/salle de bains et WC).
- Velux : fermeture par stores occultants à manœuvre manuelle

2.1.5. Cloisons

- Les cloisons de distribution à l'intérieur des logements sont d'épaisseur 7 cm sauf les cloisons techniques qui seront d'une épaisseur de 10cm sur les pièces principales.

2.1.6. Menuiseries intérieures

2.1.6.1. Portes palières

- Les portes palières sont équipées de serrure de sécurité 3 points A2P* de chez Vachette ou équivalent.
- Les portes sont en bois avec habillage stratifié sur les 2 faces et disposeront d'un seuil suisse.
- Garniture par béquille double sur plaque.

2.1.6.2. Portes intérieures logement

- Les blocs portes sont de type isoplane laquées usines.
- La quincaillerie est composée d'une béquille double (poignée) avec rosace de type Ligne 19 de chez NORMBAU ou similaire.
- Verrou de condamnation pour les WC, salles de bains et salles d'eau.

2.1.6.3. Placards

- Les portes coulissantes sont de type Kendoors ou similaire, et ouvrant à la française si leur largeur est inférieure à 100 cm.
- Aménagement placard : sans objet

2.1.6.4. Huisseries et bâtis

- Ils sont en bois ou métal et reçoivent une peinture.

2.1.6.5. Escaliers

- Ils sont en bois, avec une finition vernis ou lasure incolore.

2.1.7. Chauffage et production d'eau chaude sanitaire

- La production de chauffage s'effectuera par chaudière individuelle gaz à condensation.
- Les salles de bains des appartements sont équipées de sèche serviettes chauffant muraux eau chaude.
- La production d'eau chaude sanitaire s'effectuera par chaudière individuelle gaz à condensation. Les chaudières seront raccordées à un conduit 3CE ou une ventouse individuelle suivant l'implantation des équipements.

2.1.8. Équipements intérieurs

2.1.8.1. Interphone

- Chaque appartement est doté d'un visiophone qui commande électriquement la gâche du hall d'entrée.

2.1.8.2. Équipement et appareillage électrique (conformes aux normes VIVRELEC (NFC 15100))

- Type d'installation
 - Alimentation des appareils par canalisations électriques encastrées dans la structure et les cloisons.
 - Les points lumineux sont livrés avec un dispositif normalisé de connexion pour luminaires (DCL)
 - L'appareillage est de la série Essensya de chez HAGER ou équivalent.
 - Chaque logement est équipé d'un détecteur de fumée (2 pour les duplex) et de lampe led
- Equipement de chaque pièce
 - Equipement selon schéma d'implantation d'électrique

	<i>Point lumineux</i>	<i>Prises</i>	<i>Observations</i>
Séjour	1 ou 2 selon la surface	5 PC 16A+T dont 1 à proximité de la commande d'éclairage à 1,20m de haut +2 prises de communication	
Chambre	1	3 PC 16A+T+ 1 prise de communication + 1 PC 16A+T située à proximité de la commande d'éclairage dans la chambre principale	
Cuisine	1 DCL en applique 1 point lumineux en plafond	4 PC 16A+T 1 PC 32A+T 1 PC 20A+T 1 PC 16A+T 1 PC 16A+T 1 PC 16A+T	1,2m de hauteur Pour cuisson Pour four Pour réfrigérateur Pour lave-vaisselle (suivant emplacement et typologie) Pour lave-linge (suivant emplacement et typologie)
SDE SDB	1 point lumineux en plafond 1 point lumineux en applique	1 PC 16A+T + 1 PC 16A+T située à proximité de la commande électrique à 1,20m de haut	
Entrée	1 point lumineux en plafond	1 PC 16A+T à 1,20m de haut	
Dégagement	1 point lumineux en plafond	1 PC 16A+T	
WC	1 point lumineux en plafond	1 PC 16A+T à 1,20m de haut	
Terrasse/balcon	1 par logement		

- Puissances desservies
 - Selon type d'appartement et normes règlementaires.

2.1.8.3. Équipements de cuisine

- Sans objet, évier non fourni

Sur demande de l'acquéreur et en option gratuite, fourniture et pose d'un meuble en mélaminé blanc 120*60 équipé d'un évier de type cuve inox avec robinetterie mitigeur et égouttoir. Suivant configuration du plan, le meuble sera à 2 portes ou avec éventuellement emplacement machine à laver sous évier.

2.1.8.4. Equipements sanitaires et plomberie

- Distribution d'eau froide
 - Colonne montante, en tube acier galvanisé ou PVC pression, disposée dans les gaines techniques avec manchette pour pose ultérieure de compteurs divisionnaires. Distribution encastrée dans les dalles sous fourreau en tube cuivre, PER ou multicouche. Raccordement des appareils en apparent par tube cuivre, PER ou multicouche.
 - Les raccords entre canalisations enterrées et plinthes seront apparents.
- Evacuations
 - Réalisées par tuyaux PVC en apparent, jusqu'aux chutes verticales dans les gaines techniques.
- Branchements en attente
 - Attente pour lave-linge comprenant robinet d'arrêt d'eau froide et attente siphon PVC sur l'évacuation, localisation suivant plan.
 - Et/ou Attente pour lave-vaisselle comprenant robinet d'arrêt d'eau froide et attente siphon PVC sur l'évacuation, localisation suivant plan.
- Appareils sanitaires
 - WC :
 - ✓ Cuvette avec réservoir à mécanisme bouton-poussoir double débit et abattant double.
 - ✓ Lave main eau froide suivant plan.
 - Dans la salle de bains, suivant plan :
 - ✓ Baignoire acier ou acrylique 170*70 blanche à encastrer, dimensions suivant plan.
 - ✓ Meuble deux tiroirs sur pieds (selon plan) avec plan vasque encastré céramique ou résine ou grès, miroir crédence, applique, dimensions selon plan
 - Dans la salle d'eau suivant plan de vente :
 - ✓ Receveur de douche plat anti dérapant acrylique renforcé ou céramique, dimensions suivant plan.
 - ✓ Porte de douche
 - ✓ Meuble deux tiroirs sur pieds (selon plan) avec plan vasque encastré céramique ou résine ou grès, miroir crédence, applique, dimensions selon plan

- Robinetterie
 - L'ensemble de la robinetterie des salles de bains ou salle d'eau est du type mitigeurs chromés marque HANSGROHE ou équivalent.
 - Baignoire / douche : Robinetterie avec inverseur équipé d'un flexible, support de douche avec barre et pommeau 1 jet.

2.1.8.5. Carillon

- Une sonnerie spécifique intégrée dans le portier vidéophone commandé par un bouton poussoir situé à proximité de la porte palière.

2.1.8.6. VMC

- Arrivée d'air frais par bouches situées en traverse des châssis, dans les coffres de volets roulants sur façade arrière et dans l'épaisseur des murs sur les façades sur rue suivant plans et suivant réglementation calcul thermique et réglementation acoustique.
- Extraction d'air vicié par bouches situées dans les pièces humides. Ces bouches sont raccordées aux gaines collectives de ventilation mécanique.
- La nature des bouches et leur débit seront déterminés par les calculs thermiques.
- Evacuation de l'air vicié par ventilation mécanique contrôlée, par l'intermédiaire de conduits métalliques verticaux disposés dans les gaines techniques des logements.
- Suivant la disposition des pièces, les raccordements éventuels entre les conduits verticaux et les bouches d'extraction sont assurés par des conduits horizontaux habillés par des soffites ou des faux-plafonds.
- Les bouches d'extraction seront réglables selon l'hygrométrie automatique ou avec une fonction grand débit sur détection de présence ou à pile.

2.1.8.7. Branchements et distributions divers

Eau potable :

- Chaque logement est doté d'une vanne d'isolement posée en amont de l'installation et muni d'une manchette en attente de compteur individuel, posé par le syndic en gaine technique

Distribution eau chaude et eau froide :

- Le réseau privatif s'effectue en tube cuivre et/ou polyéthylène.
- Les évacuations des eaux usées sont en PVC sur siphon.

2.1.9. Serrurerie et garde-corps

- Les garde-corps sont en acier ou aluminium ou bois et exécutés selon les croquis de détails des plans de l'architecte.
- Pour les terrasses ou balcons contigus, suivant les plans de l'architecte, écran séparatif dans cadre acier ou aluminium ou bois.

2.1.10. Equipement des télécommunications téléphone

- Nombre et implantation des prises de communication (RJ 45) suivant article 2.1.8.2

2.2. Annexes privatives

2.2.1. Terrasses et balcons

2.2.1.1 - Terrasses attique

- Elles reçoivent un complexe isolant sur locaux chauffés et un système d'étanchéité pour une finition avec dalles béton sur plots. Les terrasses seront accessibles depuis l'intérieur du logement par le biais d'une marche, hauteur selon plan.
- Grille caillebotis au droit des seuils exposés des portes fenêtres.

2.2.1. - Terrasses

- Un robinet de puisage par logement sera installé pour les logements T4.

2.2.1.4 - Balcons

- Les balcons reçoivent des dalles béton sur plots et disposent d'une forme de pente pour l'évacuation des eaux pluviales.
- Grille caillebotis au droit des seuils exposés des portes fenêtres.

2.2.2. Stationnements

- Conformément au DTU 14.1, les sous-sols seront réalisés de façon à être relativement étanches. Des suintements seront admis et définis, selon la norme. La structure périphérique des sous-sols (murs et dalle basse) résistera à la pression exercée par les eaux souterraines.
- Fourniture d'un émetteur par place de stationnement pour les places situées en sous-sol
- L'accès au stationnement s'effectue par deux portails communs motorisés avec déclenchement à distance par boîtier individuel (un par stationnement) pour accès véhicule et par un portail pour accès piéton.
- Murs en béton ou parpaings (selon étude bureau d'étude structure) laissés bruts de décoffrage. Les sols et plafonds seront laissés également bruts.
- Le parking du rez-de -chaussée recevra un revêtement en enrobé noir ou finition béton.

Nota : le parking sera traversé par des tuyaux et des gaines nécessaires au bon fonctionnement des équipements de l'immeuble

Equipements généraux Parties Communes

3.1. Intérieures de l'immeuble

3.1.1. Hall d'entrée et circulation rez-de-chaussée

- Les menuiseries extérieures sont en aluminium. Leur fermeture est assurée par ventouse magnétique, et équipées d'un contrôle d'accès par vidéophone et ouverture par lecture de badge.
- Le sol est en grès cérame, avec tapis essuie pied intégré à l'entrée de chaque hall.
- Les murs et faux-plafond sont intégrés dans la décoration et selon carnet de détails de l'architecte.
- Les boîtes aux lettres respectent les normes « PTT » et sont intégrées dans la décoration et selon carnet de détails de l'architecte.

3.1.2. Circulations - Paliers d'étages

- Les circulations horizontales à tous les niveaux reçoivent un revêtement moquette en dalles ou lès type « Balsan » ou équivalent.
- Les plafonds sont en béton ou plaque de plâtre peint.
- Les murs reçoivent une peinture ou revêtement décoratif selon carnet de détails de l'architecte.
- Les luminaires sont en plafond et sont commandés par des détecteurs de présence.
- Une prise de courant 16A+T est prévue à chaque palier en gaine palière.
- Les portes des gaines techniques sur paliers reçoivent deux couches de peinture.
- Les menuiseries extérieures sont en PVC plaxé avec vitrage opalescent

3.1.3. Cages d'escaliers

- Les escaliers reçoivent une peinture de sol.
- Les murs et les plafonds béton seront en béton brut de décoffrage.
- Les mains courantes sont métalliques sur écuyer.

3.1.4. Locaux communs

3.1.4.1 - Locaux deux-roues

- Le sol reçoit une peinture au sol.
- Finition des murs et plafond : brute.
- Luminaire commandé par détection de mouvement.

3.1.4.2 - Local Ordures Ménagères

- Il est revêtu au sol d'un carrelage ou d'un surfaçage béton, avec forme de pente pour l'évacuation des eaux.
- Ce local est doté d'un robinet de puisage et une bonde de sol sont prévus dans le local container.
- Les murs reçoivent un carrelage mural sur une hauteur de 1,20m.
- Luminaire commandé par détection de mouvement.

3.1.4.3 Locaux techniques

- Le sol est en béton.

3.1.4.4 - Local extraction VMC

Il est situé en terrasse des bâtiments.

3.1.5. Circulation en sous-sol

- Sols, murs, plafonds en béton brut
- SAS et palier d'ascenseur : murs et plafonds bruts de décoffrage
- Portes d'accès : porte bois alvéolaire ou coupe-feu conformément aux normes en vigueur
- Equipement électrique : points lumineux sur détecteur de présence

3.2. Extérieures à l'immeuble

3.2.1. Voirie et espaces verts

- Les espaces verts seront aménagés selon plan VRD du permis de construire.

3.2.2. Éclairage extérieur

- Ils seront commandés par détecteur de mouvement et crépusculaire.

3.2.3. Réseaux divers

3.2.3.1. Eau

- L'alimentation de l'ensemble sera effectuée par le service des eaux.

3.2.3.2. Électricité

- L'alimentation de l'ensemble sera effectuée par ENEDIS.

3.2.3.3. Télécommunication

- L'alimentation de l'ensemble sera effectuée par France Télécom/ORANGE.

3.2.3.4. Gaz

- L'alimentation de l'ensemble sera effectuée par GRDF.

Les travaux modificatifs

L'acquéreur aura la possibilité de faire une demande de travaux modificatifs selon le calendrier ci-après. Cette demande sera examinée par le maître d'œuvre d'exécution de l'opération. Si cette demande est réalisable, elle fera l'objet d'un devis émis par la **SCCV SAUTRON RUE DE BRETAGNE**. En cas d'acceptation du devis, l'acquéreur devra verser un acompte de 50 % afin de valider sa demande. Le solde sera versé avec l'appel de fonds « achèvement des travaux ».

Compte tenu des impératifs du chantier, il est précisé les dates butoirs pour les demandes :

- Travaux de modifications électriques, travaux de modifications de plomberie, travaux de modifications des cloisons : achèvement des fondations
- Travaux de modifications des revêtements de sols et murs et travaux de modifications peinture : achèvement gros-œuvre.

NB : le total des travaux modificatif ne pourra être négatif.

Chaque fois que le nom d'un produit, d'une appellation commerciale ou qu'un modèle de série est donné en référence, il est bien entendu que tout autre produit pourra être utilisé, pour autant qu'il soit équivalent quant aux types de matériaux employés, aux applications ou à l'aspect.
